

Vélo adapté à la circulation : contrôle de sécurité

Une inspection des vélos devrait être effectuée au moins une fois par an. Même après longtemps sans l'utiliser, vous devriez vérifier votre vélo pour détecter d'éventuels défauts. Nettoyez d'abord votre vélo, puis vérifiez les composants suivants :



Pneu et roue

- Les pneus ne sont pas poreux ou fissurés
- La bande de roulement n'est pas complètement usée (l'insert anti-crevaison n'est pas visible)
- La pression des pneus correspond aux recommandations indiquées sur le flanc du pneu
- Les jantes ne sont pas déformées ou fortement rayées
- Les rayons sont fixés



Éclairage

- Les ampoules du feu avant et du feu arrière fonctionnent
- Les câbles et les connecteurs de l'éclairage sont bien fixés
- Les catadioptrés/éléments réfléchissants sont propres et intacts
- La source d'énergie est solidement fixée et en état de marche



Freins

- Les plaquettes de frein ne sont pas en dessous de la limite d'usure. Les rainures/marquages sont encore visibles ; respecter les indications du fabricant).
- Les plaquettes de frein sont propres
- Les câbles de frein sont intacts et lubrifiés



Éléments mobiles et raccords vissés

- Les pédales sont antidérapantes, solidement vissées et peuvent être facilement tournées
- La tension de la chaîne est suffisante pour un fonctionnement silencieux, réduisant l'usure.
- La chaîne est lubrifiée
- Le changement de vitesse fonctionne sans problème
- Le guidon est bien fixé au cadre
- La selle est adaptée à la taille du cycliste et bien fixée
- Tous les raccords à vis sont bien serrés

Attention : Une inspection fiable et approfondie peut être effectuée dans un atelier. De cette façon, vous vous assurez que des composants particulièrement complexes et importants, tels que les freins et l'éclairage, peuvent être soigneusement examinés et réparés.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre article « [Équipement du cycliste : règles et sécurité à vélo](#) ».